

| Irom9022 | Stage de recherche  |
|----------|---------------------|
| 2025     | Stage de l'écherche |

La version que vous consultez n'est pas définitive. Cette fiche d'activité peut encore faire l'objet de modifications. La version finale sera disponible le 1er juin.

| 5.00 crédits | 120.0 h |
|--------------|---------|
|              |         |



## Cette unité d'enseignement n'est pas accessible aux étudiants d'échange!

| Langue d'enseignement  | Français  |  |  |  |
|------------------------|---|--|--|--|
| Lieu du cours          | Louvain-la-Neuve  |  |  |  |
| Thèmes abordés         | Le stage vise à compléter et à interroger la formation du master en langues et littératures françaises et romanes en donnant aux étudiants la possibilité de découvrir un espace professionnel en lien avec l'un des débouchés directs et indirects auxquels est rattachée la finalité approfondie de ce master, sachant qu'elle est conçue comme une finalité d'ouverture (cf. présentation de la finalité).  Il offre à l'étudiant la possibilité d'exploiter les compétences analytiques et interprétatives acquises dans le cadre de sa formation linguistique et littéraire dans tous les lieux de travail où ces compétences sont potentiellement requises. |  |  |  |
| Acquis d'apprentissage | A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : Le stage permet à l'étudiant de mettre en pratique, dans un cadre professionnel spécifique, le savoir réflexif et critique qu'il a acquis à partir de l'étude de la littérature et de la langue. Il le prépare ainsi à devenir un acteur de la société contemporaine, en tant qu'intellectuel humaniste.  |  |  |  |

Modes d'évaluation des acquis des étudiants

Un jury, composé de deux membres du jury du master ROM (pour l'année académique 2024-2025 : Prof. Tania Van Hemelryck et Prof. Vincent Engel), est chargé de la validation, du suivi et de l'évaluation du stage.

Au terme du stage, l'étudiant-e revient réflexivement sur l'expérience : sans se livrer à la simple narration ou à l'exposé d'anecdotes et de motivations personnelles, il en fait la description raisonnée et l'analyse critique. Un développement est attendu en ce qui concerne l'ancrage théorique et le cadrage méthodologique précis liés au champ de connaissances mobilisé durant le stage (références bibliographiques et analyse rigoureuse à l'appui).

Dans cette perspective, l'étudiant-e rédige un rapport (environ 30.000 signes, espaces compris, hors notes et bibliographie détaillée) qui, dans une langue soutenue et correcte,

- décrit les éléments significatifs du cadre (institution, association, maison d'édition, etc.) dans lequel l'étudiant e a effectué son stage. Faire un stage dans une institution ou une entreprise ne signifie pas être inféodé e à son maître de stage; il est en effet nécessaire de porter un regard critique sur le fonctionnement de l'institution ou de l'entreprise, et de recouper les informations qui sont données par le maître de stage. Autrement dit, la/le stagiaire doit veiller à ne pas faire preuve d'une trop grande empathie; son engagement doit être professionnel et doit rester critique et distant;
- rend compte de l'expérience vécue en documentant de manière précise les tâches remplies, problèmes rencontrés, solutions trouvées, etc., en les illustrant de manière concrète et approfondie (notamment en commentant les annexes, cf.infra);
- fait état des connaissances et compétences acquises en lien avec sa formation. Un lien argumenté doit être développé avec un ou plusieurs cours suivis lors de la formation ;
- analyse son apport personnel, en tant que romaniste, à l'institution d'accueil. L'étudiant-e s'efforcera de souligner l'une ou l'autre solution originale apportée à un problème rencontré ;
- joint en annexe les documents produits lors du stage (sans oublier de spécifier la nature desdits documents).

Ce rapport est évalué par le le jury du stage composé des deux responsables académiques de l'activité. L'étudiant·e enverra par courirel au secrétariat Master ELAL au plus tard le 1er jour de la session à laquelle elle/il s'est inscrit·e pour présenter son stage.L'inscription à la session N suppose que le stage est terminé dans un délai permettant l'envoi du rapport et de l'évaluation au plus tard le premier jour de la session à laquelle l'étudiant·e s'est inscrit·e.

Par ailleurs, la/le responsable du stage dans l'institution d'accueil rédige un rapport sur la base d'une grille d'évaluation qui lui est transmise par le secrétariat.

Lorsque l'étudiant e s'inscrit à l'examen, il présente son rapport au jury, lors d'une *défense orale*, en veillant à la complémentarité entre le rapport écrit et la présentation orale.

La présentation orale portera sur un point précis que l'étudiant-e dégagera de son expérience (un point critique, un aspect particulièrement important...) et ne sera pas un résumé du rapport de stage. Elle se fera sans support électronique d'aucune sorte et ne dépassera pas 10 minutes.

À la suite de cette présentation, le jury attribue, en tenant compte du rapport établi par la/le responsable du stage dans l'institution d'accueil, une note concertée (sachant que l'impact de la note du/de la responsable du stage ne pèse que pour 10% dans la note finale).

L'évaluation du travail écrit tient compte de la qualité de la langue utilisée. Les modalités de l'évaluation de la maîtrise du français sont reprises dans le document "Évaluation de la maîtrise de la langue dans les travaux écrits, TFC, mémoires et TFE des programmes de bachelier et de master en langues et lettres françaises et romanes (orientations générale et français langue étrangère)".

## Règles relatives au plagiat et à l'usage de l'IA

Dans le cadre de son rapport de stage, l'étudiant-e fait la preuve de sa parfaite maitrise des règles de référenciation bibliographique ; au risque de se voir suspecter de plagiat, il/elle vielle à

- NE PAS copier un texte sans guillemets et/ou sans mention de la source ;
- NE PAS reproduire un graphique, des données, des illustrations, etc. sans mention de la source ;
- NE PAS reformuler ou résumer l'idée originale d'un auteur sans mention de la source ;
- NE PAS traduire, totalement ou partiellement, une source sans la référencer ;
- NE PAS utiliser le travail d'autrui en le présentant comme le sien (même si l'auteur du travail a donné son accord);
- NE PAS acheter un travail.

## Cf. https://uclouvain.be/fr/etudier/uss/lutter-contre-le-plagiat.html

Cette définition complète celle reprise à l'art. 107 §2 du RGEE et constitue une disposition particulière au sens du §3 du même article.

L'étudiant-e qui ne respecterait pas les normes de référenciation scientifique énoncées ci-dessus s'expose, en cas d'irrégularité ou de plagiat constaté par le jury, à des sanctions académiques telles que détaillées par le RGEE (section 7).

Les intelligences artificielles (IA) génératives, si elles sont utilisées, doivent l'être de manière responsable et conformément aux pratiques de l'intégrité académique et scientifique. L'intégrité scientifique impliquant que l'on cite ses sources, l'usage d'une IA doit toujours être signalée.

| Méthodes d'enseignement      | L'initiative revient à l'étudiant, qui trouve par ses propres moyens un stage et s'assure de sa valeur formative. Il remet au comité d'encadrement du stage un projet (une page) dans lequel  |  |  |  |
|------------------------------|---|--|--|--|
|                              | 1. il présente l'institution d'accueil et les tâches qu'elle entend lui confier ;   |  |  |  |
|                              | 2. il justifie la pertinence du stage projeté en lien avec les acquis d'apprentissage du master ROM (en particulier l'acquis d'apprentissage n° 8, rappelé ci-dessus : il montre, autrement dit, en quoi ce stage lui permettra de mettre à profit les compétences acquises dans le cadre du master) ;                                |  |  |  |
|                              | 3. il démontre, si nécessaire, qu'il n'y a pas de recouvrement entre le stage prévu et les activités de formation auxquelles il s'est inscrit dans le cadre du master ROM (il ne peut être question de valider une deuxième fois une activité qui est de toute façon requise dans le cadre d'un cours, d'un séminaire ou du mémoire). |  |  |  |
| Contenu                      | Le stage compte 120 heures de prestation dans tout organisme ou institution susceptible de faire appel aux compétences spécifiques du romaniste (voir les acquis d'apprentissage), notamment dans les domaines de :   |  |  |  |
|                              | • la culture : centres culturels, musées, ateliers d'écriture, organismes interculturels, administrations de la culture, théâtres, etc. ;   |  |  |  |
|                              | • l'éducation permanente : centres d'alphabétisation, centres de formation, etc. ;  |  |  |  |
|                              | • la communication : médias, publicité, communication d'entreprise, marketing, etc. ;   |  |  |  |
|                              | <ul> <li>la recherche : avec une préférence pour la découverte de lieux de recherche extérieurs à l'UCLouvain.</li> <li>etc.</li> </ul>   |  |  |  |
|                              | Le stage en finalité approfondie ne peut pas être envisagé dans une maison d'édition ou dans une librairie.<br>Ces lieux de stage sont exclusivement réservés à la finalité spécialisée.  |  |  |  |
| Autres infos                 | Ce stage est <b>réservé aux étudiant-es de la finalité approfondie</b> (et ne peut donc PAS être pris par les étudiant-es inscrit-es aux deux autres finalités dans le cadre de la rubrique « Cours au choix »).  |  |  |  |
|                              | Le stage peut avoir lieu durant la première ou la deuxième année du master.   |  |  |  |
|                              | La convention de stage, dûment complétée (dates du stage + horaire précis [jours à minima]), ainsi que l'analyse de risques doivent être adressées au plus tard 1 mois calendrier avant le début du stage au/ à la responsable académique du stage.   |  |  |  |
|                              | L'envoi de la convention ainsi que la signature/acceptation de la convention par le lieu de stage ne valent pas pour validation.  |  |  |  |
|                              | Le stage ne peut être entamé que lorsque l'académique responsable a marqué son accord (signature de la convention).   |  |  |  |
|                              | Convention de stage étudiant UCL à l'extérieur  |  |  |  |
|                              | Analyse de risque   |  |  |  |
| Faculté ou entité en charge: | ELAL  |  |  |  |

| Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)              |       |         |           |                        |  |  |  |
|--|-------|---------|-----------|------------------------|--|--|--|
| Intitulé du programme  | Sigle | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage |  |  |  |
| Master [120] en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale | ROM2M | 5       |           | •                      |  |  |  |